DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE
CANTON DU LUDE
COMMUNE DE PONTVALLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

202506D952

Date de convocation :
11.06.2025

Date d'affichage :
01.07.2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202431-20250626-2025-06-D952-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/07/2025

Nombre de conseillers :

En exercice	: 18
Présents	: 9
Absent	: 4
Absents excusés	: 5
Votants	: 13
Procuration	: 5

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, M^me^ Maryvonne RENAUDIN, M. Jérôme ESNAULT, M^me^ Carole LEGROS, MM. Guillaume GASNIER, Gilles LESÈVE, Loïc THÉRIAU (arrivée 20h30), M^me^ Martine DODIER (arrivée 20h30).

Absents : M. Dominique CHARPENTIER, M^mes^ Nadège CHARRIER, Sauvane DECIRON, Aurélie PIRON

Absents excusés : M^mes^ Dorothée GAUTHIER et Eliane KNOPS qui donnent procuration à M. Patrice BOUTTIER, M^me^ Blandine LALLIER qui donne procuration à M. Loïc THERIAU, Mme Sylvie LENEGRE et M. Dominique FILLEUL qui donnent procuration à M. Xavier GAYAT

M^me^ Carole LEGROS a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^me^ Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2^ème^ classe principal.

****

OBJET : RÉAJUSTEMENT DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES - APPARTEMENT PLACE CHANOINE TAROT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a mis à disposition, de manière temporaire, un appartement situé Place Chanoine Tarot à des personnes en attente de la fin des travaux de leur logement principal.

Initialement prévue pour une durée de six mois à compter de juin 2024, l'occupation de cet appartement est finalement prolongée jusqu'en décembre 2025.

Compte tenu de la durée prolongée de cette occupation et de l'augmentation constatée des charges réelles liées au logement (eau, électricité, chauffage, entretien, etc.), il est proposé de réajuster la participation mensuelle demandée aux occupants, en la faisant passer de 250 € à 450 € par mois, à compter du 1er juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le réajustement de la participation mensuelle aux charges pour l'appartement situé Place Chanoine Tarot, portée à 450,00 € à compter du 1er juillet 2025 ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à notifier ce changement aux occupants et à signer tout document afférent à cette décision.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.
A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.